



Plan National d'Actions en faveur du Phragmite aquatique

2022-2031

3 nov. 2025 – Visio-conférence, région méditerranée



© Z. Morkvenas



PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE

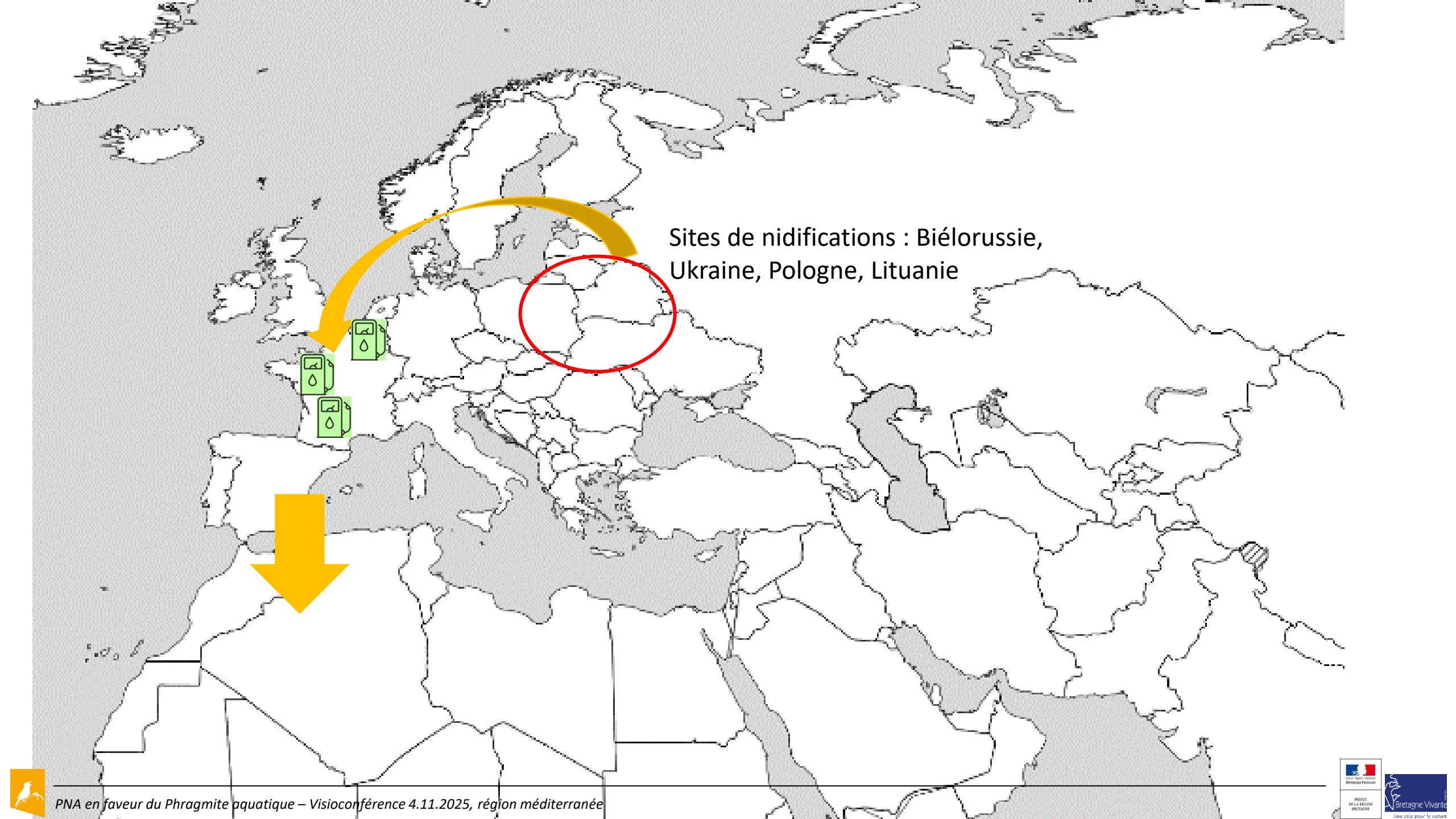


Une voix pour la nature

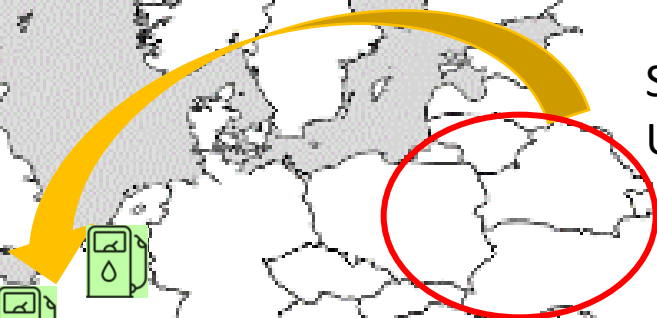
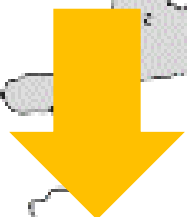
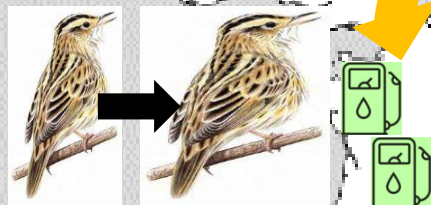
PNA II 2022-2031

A : Préserver et développer les habitats du Phragmite aquatique sur les sites de migration



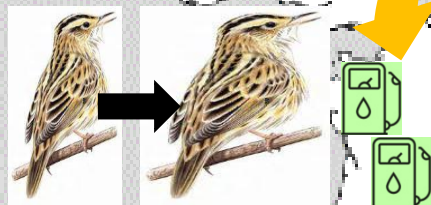


Sites de nidifications : Biélorussie,
Ukraine, Pologne, Lituanie

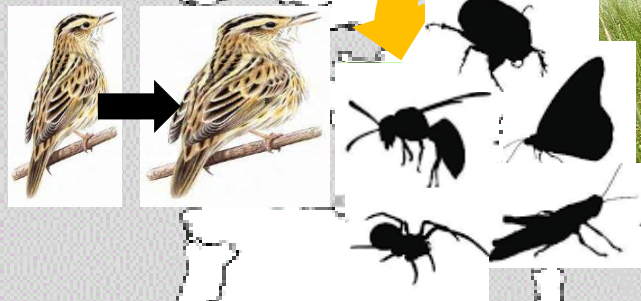


Sites de nidifications : Biélorussie,
Ukraine, Pologne, Lituanie





Sites de nidifications : Biélorussie,
Ukraine, Pologne, Lituanie

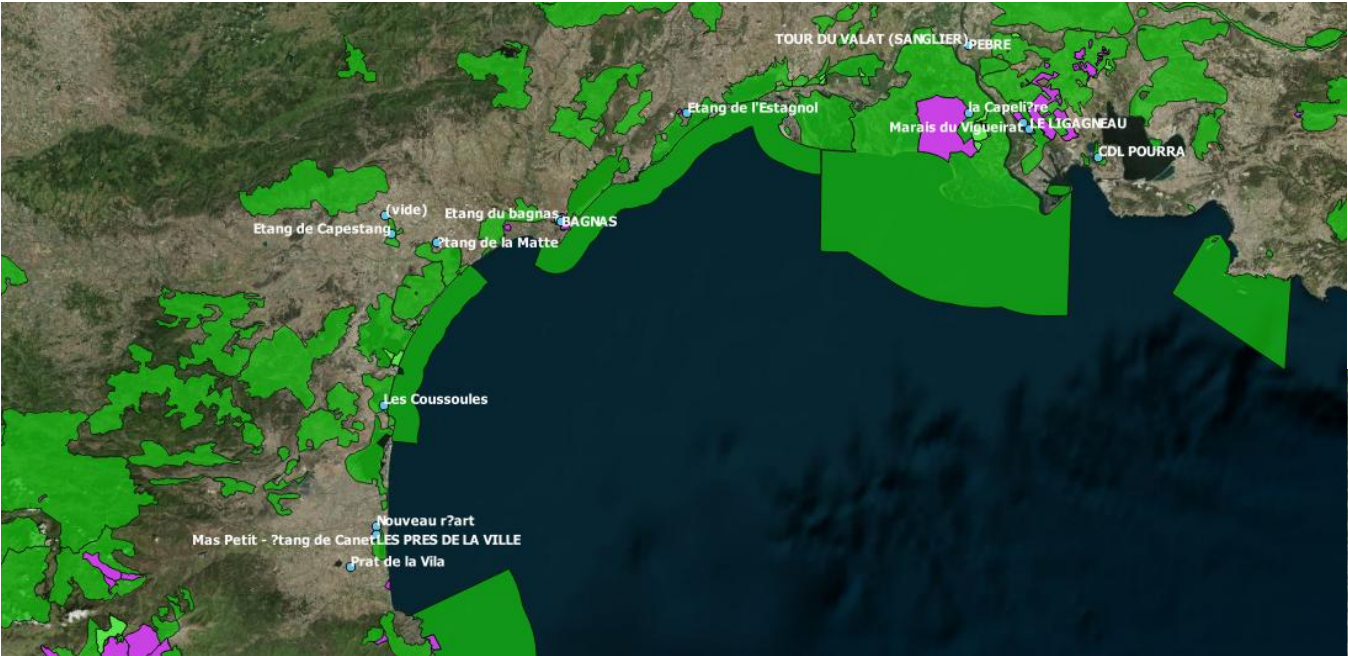


Sites de nidifications : Biélorussie,
Ukraine, Pologne, Lituanie

Axe	Actions
Axe A : Préserver et développer les habitats du Phragmite aquatique sur les sites de migration	1 : Suivre et évaluer les sites de migration
	2 : Gérer favorablement les habitats du Phragmite aquatique sur les sites de migration post-nuptiale
	3. Approfondir la connaissance et gérer favorablement les habitats du Phragmite aquatique sur les sites de migration pré-nuptiale
	4 : Pérenniser les sites de migration et maintenir la gestion adaptée
Axe B : Intégrer les objectifs du Plan International d'Actions dans la stratégie nationale	5 : Déployer un indice représentatif du succès global de la reproduction
	6 : Contribuer à la protection des zones d'hivernage
Axe C : Animer et mutualiser les connaissances et les actions de conservation	7 : Valoriser et diffuser les acquis du PNA
	8 : Animer le PNA et collaborer avec les autres PNA



Etat des connaissances de présence de l'espèce sur le pourtour méditerranéen



-  Réserve naturelle
-  Natura 2000





LIFE AWOM

Vers une complémentarité avec le PNA



Protocole ACROLA, migration POST-NUPTIALE

2008

2012

2025

PROTOCOLE ACROLA, SUIVI DE LA MIGRATION DU PHRAGMITE AQUATIQUE EN FRANCE

inclus dans le Programme National de Recherche Ornithologique du CRBPO (axe 2 migration et dispersion) et dans le Plan National d'Actions en faveur du Phragmite aquatique 2022-2031

Juin 2025



Pro

Mémo

Quand ?	uniquement en migration post-nuptiale. Période cœur : août
Où ?	dans les habitats favorables au Phragmite aquatique ; végétations humides alternant des zones ouvertes (scirpaies, schorre) et hautes (phragmitaies)
Protocole soumis à déclaration	
Combien de temps	engagement de mise en place sur 3 ans à fortement privilégier. Pour une durée de 10 jours obligatoires , pour chaque année de suivi ; >15 jours conseillés
Unité de capture	Les filets sont disposés en unité = 36m (3x12m ou autres). Conseillé : minimum 3 unités, espacés de 50m
Repasse	chant ACROLA uniquement ; bande son site CRBPO ; débute à l'aube, au plus tôt 1h avant le lever du soleil. Un poste de diffusion au centre de chaque unité de capture
Données à l'échelle de l'individu	Toujours obligatoires : BAGUE, ESPECE, ACTION, SEXE, AGE, LP, MA, AD, LT, MU, ES, HEURE, CENTRE, BAGUEUR, BG, SG ; <u>demandé en thème ACROLA</u> : BC Tous les contrôles doivent être notés, y compris les intrajournaliers.
Données de station/session	Toujours obligatoires : DATE, PAYS, DEPT, LOCALITE, LIEU-DIT, LAT, LONG, THEME SESSION, DS, FS, HS, GE, COND REPR, CIRC REPR ; <u>demandé en thème ACROLA</u> : MI, RE_SESSION (ACROLA), NF, EAU .
Rappels	* Pour toutes les espèces, THEME/THEME SESSION = ACROLA * Une station = un LIEUDIT unique. Sur une station une unité à un NF avec un emplacement fixe

ration et
2-2031

Juin 2025

